

ULTIMA VERBA



MON DERNIER OUVRAGE

PAR

G. DE MOLINARI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



PARIS (8^e)

V. GIARD & E. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

—
1914

PRÉFACE

Presque arrivé aux limites de la vie humaine — je suis maintenant dans ma 92^e année — je vais publier mon dernier ouvrage. Il concerne tout ce qui a rempli ma vie : la liberté des échanges et la paix. Mais quoique la sphère de la paix se soit prodigieusement élargie et que les souverains prodiguent les démonstrations pacifiques, ces idées fondamentales sont partout en baisse. Pourtant il semblait vers le milieu du xix^e siècle qu'elles dussent désormais régir le monde civilisé. Le roi Louis-Philippe ne disait-il pas dans sa réponse à une députation « que la guerre coûtait trop cher et qu'on ne la ferait plus ».

Ces dispositions pacifiques avaient des antécédents : Henri IV endoctriné par Sully avait déclaré qu'il n'y aurait plus de guerre entre les princes chrétiens. Au xviii^e siècle, l'abbé de Saint-Pierre

s'était fait le bienfaisant propagateur des idées pacifiques et l'abbé Coyer engageait la noblesse à adopter un état plus lucratif que le métier des armes. Telle était alors la force du mouvement pacifique que Turgot votait sans hésiter le maintien de la paix avec l'Angleterre, en dépit des vellétés belliqueuses de la jeune noblesse, qui allait aider à conquérir l'indépendance des possessions anglaises d'Amérique. A la fin des hostilités, sous l'influence des physiocrates, et peut-être d'Adam Smith, le traité de 1763 lia la France et l'Angleterre par une convention qui serait aujourd'hui considérée comme un triomphe libre-échangiste.

*
* *

Mais la Révolution devait bientôt ajourner pour longtemps l'application des principes de paix et de liberté. Après vingt-cinq années de guerre, les puissances européennes célébraient au Congrès de Vienne le retour de la paix générale et réduisaient à deux milliards la somme de leur appareil de guerre. — Elles ne devaient pas tarder à l'augmenter : les dépenses militaires et navales atteignent aujourd'hui, dans l'ensemble des pays civilisés, plus de douze milliards en pleine paix. Le budget de la France, qui à la veille de la Révolu-

tion était d'environ cinq cent millions, dépasse aujourd'hui quatre milliards dont la majeure partie est employée à préparer la guerre ou à solder les dettes laissées par les guerres antérieures. — Mais le milieu du XIX^e siècle a vu surgir une recrudescence de l'esprit militaire ; les conflits se sont multipliés : on a vu éclater les guerres d'Italie, de Crimée, austro-allemande, de Sécession, répression de la révolte des Sikhs aux Indes, guerre franco-allemande, russo-turque, italo-abyssine, turco-grecque, hispano-américaine, russo-japonaise et marocaine qui ont éloigné les grandes espérances que les Congrès et les Ligues contre la guerre avaient fait concevoir. Les manifestations pacifiques dont le souverain de Russie avait pris l'initiative n'ont pas empêché les grandes puissances de décupler leurs armements. Et cependant la sécurité s'est considérablement accrue. Il n'y a plus guère de peuples qui demandent à la guerre l'augmentation de leurs ressources. Au contraire, les nations victorieuses, aussi bien que les vaincues, voient s'aggraver leur dette. Autrefois la guerre était profitable à ceux qui l'entreprenaient, s'ils étaient vainqueurs, car ils conquéraient des provinces ou des royaumes qui augmentaient d'une manière permanente les bénéfices de la guerre, témoin la conquête de l'Angleterre par les Normands. Mais

cette situation a changé ; il n'est aucune guerre qui profite à ceux qui l'entreprennent, même s'ils sont vainqueurs : les profits qu'ils en retirent sont inférieurs à ce que vaudrait l'échange de leurs produits contre ceux d'une contrée réputée ennemie. C'est ainsi qu'il en a coûté à l'Allemagne une somme supérieure aux cinq milliards que lui avait rapporté le conflit avec la France : les armements auxquels l'a entraînée la crainte d'une revanche ont beaucoup dépassé les profits de l'annexion d'une province et de la contribution de guerre. N'oublions pas que les bénéfices en ont été perçus par une classe peu nombreuse de la population, alors que le fardeau de l'impôt a été alourdi pour les autres.

Cependant depuis près d'un demi-siècle les intérêts militaires ont toujours paru prendre une prépondérance de plus en plus grande. C'est une contradiction qui tient à ce que, dans l'ensemble des nations, les gouvernements et la classe sur laquelle ils s'appuient de préférence sont ou se croient intéressés à l'état de guerre. Il est évident que la situation des classes influentes n'a pas été amoindrie par la guerre : même en Amérique la guerre de Sécession qui avait ruiné les provinces vaincues a occasionné aux provinces du Nord et aux industriels de l'Est vainqueurs une recrudescence de pro-

tectionnisme qui a abouti au régime des trusts et engendré les milliardaires. En Allemagne, la classe militaire a vu sa puissance augmenter par l'accroissement des budgets de la guerre et de la marine, et les industriels ont exhaussé leurs bénéfices grâce aux tarifs protecteurs, mais la masse a vu enchérir ses denrées alimentaires et s'accumuler les emprunts dont elle doit, en définitive, payer les frais sans cesse croissants. Aussi les classes dominantes ont-elles intérêt à conserver la propriété des masses gouvernées qui leur fournissent la plupart des revenus militaires ou civils dont elles vivent.

*
* *

Si, à l'encontre de ce que l'on espérait au début de ma carrière, en ces premières années du xx^e siècle on peut constater le progrès des sentiments belliqueux dans les classes supérieures, on doit remarquer aussi que, dans ce même intervalle, le protectionnisme s'est étendu sur tout le monde civilisé, à l'exception de l'Angleterre restée jusqu'ici libre-échangiste. Cependant je demeure toujours un ferme partisan de la paix et de la liberté. Ce qui me fait croire à leur triomphe final c'est que des progrès de tout genre ont multiplié les échanges et diminué ainsi le coût de la vie tandis que la guerre a pour résultat de l'enchérir. Il y a ainsi entre la

guerre et la paix une différence fondamentale. On ne peut pas dire que la guerre travaille gratis, même si elle est victorieuse, tandis que l'échange augmente quand même les profits des deux parties. Ce qui redouble mes espérances, c'est que depuis un siècle la face du monde a été modifiée : innombrables inventions, grâce auxquelles la richesse s'est développée et multipliée, ont ajouté à l'agrément de l'existence. La guerre empêche la richesse de s'accroître ; elle a pour effet d'augmenter les frais de production tandis que les inventions ont généralement pour but de les abaisser. Cependant les inventions n'ont pas seulement pour résultat de rendre la vie meilleure, au contraire elles ont aussi perfectionné l'art de la guerre : fusils et canons ont augmenté leur portée destructive, on a ajouté aux anciens de nouveaux engins destructifs : torpilles, sous-marins, dirigeables et aéroplanes même, dynamite et autres explosifs. Enfin chaque jour apporte son perfectionnement dans l'art d'anéantir ses semblables et les fruits de leur activité, en sorte que les inventions qui ont pour objet de détruire pourraient bien dépasser celles qui concourent à améliorer le sort de l'humanité ; les peuples seront ainsi obligés, s'ils ne se resaisissent promptement, de supporter le coût croissant de la guerre et de ses préparatifs. Le pourront-ils longtemps ?

Durant une assez longue période après la fin des guerres du premier Empire, le monde avait joui de la paix. On avait donc alors quelque raison de croire que la guerre cesserait de ravager le monde. Les Congrès de la paix commençaient à se multiplier. La liberté des échanges trouvait aussi d'ardents protagonistes. En Angleterre les réformes de M. Huskisson faisaient prévoir la disparition du protectionnisme, celles auxquelles Richard Cobden et Robert Peel ont attaché leur nom annonçaient sa fin prochaine. On pouvait se flatter de l'espoir que la civilisation aurait pour auxiliaire la paix et la liberté et que de cette époque daterait la cessation de l'hostilité des peuples. Les révolutions et les guerres ne tardèrent pas à faire rompre la paix et reparaitre le protectionnisme. Les tarifs des douanes ont continué à séparer les nations, et même on peut craindre l'accroissement et l'extension du régime protecteur.

*
* *

Cependant depuis plus d'un demi-siècle une véritable efflorescence a commencé à changer la face du monde. Dans le cours de ma longue existence j'ai vu naître les chemins de fer dont le réseau atteint actuellement un million de kilomètres. Des

vapeurs traversent aujourd'hui les océans. L'électricité transmet les pensées du monde entier. La photographie est devenue l'auxiliaire des relations. Dans mon enfance on n'écrivait qu'avec des plumes d'oie, on ne connaissait pas plus les plumes métalliques que les timbres-postes ou la bougie, le gaz venait à peine de naître. Des milliers d'inventions facilitent la vie. Même les fruits de l'intelligence étaient alors moins nombreux et commençaient seulement à se répandre dans les masses. L'état mental actuel des esprits est à peine comparable à ce qu'il était à la veille du commencement du XIX^e siècle. Mais l'état moral de l'humanité est inférieur à celui de son intelligence. De là, la grande crise dans laquelle se débattent aujourd'hui les sociétés en voie de civilisation. On pourrait presque les comparer à ces gens auxquels les hasards de la loterie procurant soudainement un million ont modifié du jour au lendemain leur existence matérielle sans rien changer à leur état intellectuel : la plupart de ces gagnants ne songent qu'à améliorer leur bien-être matériel, quand ils ne se livrent pas aux pires jouissances, mais leur moralité reste la même, si même elle ne s'abaisse pas. C'est pourquoi l'on peut presque dire que le progrès de la civilisation s'est plutôt ralenti que précipité, car il dépend à la fois de l'intelligence et de la moralité.

*
* *

A peu près au même moment que cette efflorescence des inventions est apparu le socialisme.

C'est une tendance devenue universelle de renverser les gouvernements pour leur substituer un régime égalitaire. Le socialisme ne trouve, en somme, une absolue résistance que dans les classes dont il bouleverse les moyens d'existence. Jusqu'à présent il n'a pas découvert un système propre à remplacer l'ancien régime sous lequel l'humanité a vécu, quelques diversés qu'en aient été les formes. Il a suscité des révolutions et des guerres civiles et selon toute apparence il en suscitera encore d'autres.

Mais quel est le régime préconisé par le socialisme? Né de l'ensemble des souffrances que les peuples ont éprouvées du fait de leurs dominateurs, ils en voient le remède dans la propriété d'eux-mêmes. Ils travaillent, en conséquence, à expulser leurs dominateurs et à les remplacer par un gouvernement issu d'eux-mêmes : c'est ainsi qu'est né le gouvernement parlementaire ou constitutionnel. Et dans l'ignorance des lois naturelles par lesquelles la Providence gouverne les hommes en se bornant à en prescrire l'observation, ils ont institué des lois multiples, plus souvent nuisibles

qu'utiles à ceux qu'ils voulaient protéger. C'est pourquoi le socialisme, dans l'ensemble de ses systèmes, en admettant qu'il réussisse à les installer, aboutirait à la ruine des sociétés. Et les chefs d'Etats, monarchistes ou républicains, quels que soient les mobiles auxquels ils obéissent, ont tort de leur céder, même s'ils sont poussés par les sentiments les plus purs et les plus élevés tels que ceux de la philanthropie.

Sans qu'il y paraisse, le régime parlementaire et constitutionnel aboutit au socialisme car le socialisme n'est autre chose que l'appropriation de tous les moyens de se procurer des richesses, y compris la direction de la société. Le régime constitutionnel et parlementaire est demeuré la propriété des classes supérieures qui se sont enrichies et possèdent la plus grande partie des moyens de subsistance. C'est pourquoi elles sont dénommées classe capitaliste et sont plus que jamais l'objet d'une envieuse considération. Mais le socialisme veut s'emparer de la richesse existante. La lutte entre le socialisme et le capitalisme est donc éternelle. Cependant, il est avéré que dès que les socialistes deviennent capitalistes, ils changent d'opinion et deviennent à leur tour les défenseurs du capital. Ils cèdent le moins possible au socialisme et c'est ainsi qu'on a pu dire, en modifiant les ter-

mes, qu'un jacobin ministre n'est pas nécessairement un ministre jacobin.

La direction de l'État est l'objet du régime parlementaire auquel presque tous les anciens maîtres des États se sont ralliés en considérant les avantages matériels qu'ils y trouvent.

La Révolution a simplement changé l'apparence du régime qui jusque-là avait été dominant. Les monarques étaient jusqu'alors considérés comme les propriétaires de leurs peuples ; la Révolution a changé nominalement cet état de choses : les peuples devenus propriétaires d'eux-mêmes sont désormais chargés de se gouverner. Ils ont d'abord élaboré une constitution édictant leurs droits et leurs devoirs. Mais ils sont incapables de se conduire, et, en fait, ce régime n'est autre que la domination d'une classe sur la multitude. Cette domination d'une classe gouvernante peu nombreuse excite l'opposition de la masse exclue du gouvernement. Aussi, bien qu'il n'y ait qu'une classe qui exerce le pouvoir et une opposition, comme il y a une masse électorale à peu près illimitée, on a vu se multiplier les partis avides de gouverner. Mais, que ce soit monarchie ou république, on peut constater la cherté progressive du gouvernement car la classe bureaucratique qui en dépend s'est prodigieusement accrue. Le gouvernement à bon marché

semble plus que jamais devenir une utopie puisque le régime constitutionnel augmente encore ainsi les frais du gouvernement belliqueux et protectionniste quoiqu'il les reporte souvent sur les générations futures en les laissant responsables de ses emprunts et de ses dettes.

On s'imagine communément que ce régime est le plus parfait possible, pourtant on remarque de nombreux symptômes de décadence même chez les peuples les plus avancés en civilisation. Nous croyons qu'il sera perfectionné comme l'a été la machine à vapeur et le métier à tisser. Et déjà l'on peut conjecturer ce que seront ces progrès en voyant quelles évolutions ont subies les entreprises financières ou industrielles. Mais si le perfectionnement du régime constitutionnel est possible, il peut aussi être retardé à cause du grand nombre d'individus incapables qui remplissent les devoirs électoraux. Nous ne parlons pas de l'extension aux femmes du droit de vote, que nous ne souhaitons pas, bien que nous soyons tout l'opposé d'un antiféministe, parce que plus il y aura d'électeurs, plus les résultats seront mauvais. Et ce n'est pourtant pas déjà brillant. Si l'on regarde d'un peu près les faits et gestes des représentants du peuple, on aperçoit partout leur inconséquence : En Espagne les uns consentent à

laisser fusiller Ferrer sous prétexte qu'il enseignait une morale contraire à celle du gouvernement, qui n'en a pas, et les autres sous prétexte de libéralisme, rompent avec le Pape à propos d'associations religieuses qui conviennent à certains partis mais non à tous. En France ils ont confisqué des biens et prononcé le bannissement de religieux et religieuses qui enseignaient une doctrine qui leur déplaisait ; pour accomplir ce travail ils se sont adjudé individuellement quinze mille francs par an ! En Belgique, nous avons été témoin d'une enquête libérale dirigée contre les pauvres femmes qui faisaient donner à leurs enfants l'enseignement congréganiste, le résultat a été d'amener le parti clérical au pouvoir, où il se maintient depuis vingt-six ans malgré la rancune d'une partie des électeurs mécontents de le voir monopoliser places et faveurs du gouvernement pour ses créatures au détriment de l'industrie et du commerce qui en font les frais. En Allemagne, les représentants du peuple se montrent les humbles serviteurs du gouvernement qui opprime les anciens sujets du Danemark et les Polonais obligés à un service militaire et à des impôts qu'ils ne doivent pas. En Russie, la Douma a accepté le transfert au peuple des charges et emprunts de la guerre avec le Japon et a, en outre, ratifié le despotisme infligé aux Juifs,

aux Polonais et aux Irlandais. En Amérique, les représentants du peuple ont ratifié la confiscation des intérêts des vaincus des Etats du Sud au profit des industriels protectionnistes du Nord et de l'Est qui en ont profité pour accaparer les industries protégées, d'où découlent les trusts avec les milliardaires, et remplacé l'esclavage par le mépris et le lynchage des noirs. Leurs politiciens sont pour la plupart tellement décriés que les honnêtes gens ne veulent pas les recevoir... et le malheur est qu'en nombre d'autres pays ils commencent aussi à glisser sur cette pente. En Italie ils ont augmenté le fardeau des impôts dans des proportions telles que l'émigration s'y est développée d'une façon intense. En Angleterre des scènes de pugilat se sont produites en plein Parlement de même qu'en Autriche-Hongrie où les antisémites se livrent à leurs fureurs et les diverses nationalités à leurs disputes pour la prééminence dans la direction des affaires de l'Empire, ne retrouvant un peu d'accord que lorsqu'il s'agit de s'emparer du bien d'autrui comme l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, par exemple. En Turquie, ne voit-on pas aussi une petite coterie, sorte de comité directeur, s'efforcer de faire prévaloir les intérêts du « turquisme » au lieu de régir équitablement ceux de toutes les populations qui forment l'ensemble du pays. Tels ont

été quelques-uns des faits et gestes des représentants du peuple sous le régime qualifié de constitutionnel.

Mais on peut se figurer un régime supérieur au régime constitutionnel. Et ce régime, modelé sur la constitution naturelle de l'industrie, sera énormément simplifié. Déjà les compagnies de transport, les institutions financières, les sociétés industrielles et commerciales ont un conseil d'administration dont les opérations sont surveillées par des délégués des actionnaires et aussi par ces derniers qui se réunissent une fois l'an, parfois deux, pour examiner les affaires, prendre les décisions utiles et ratifier les comptes. Ils participent aux travaux de l'assemblée suivant le nombre d'actions qu'ils possèdent. Une partie du conseil d'administration est nommée par le fondateur de l'entreprise, la ratification des autres nominations est réservée aux actionnaires après proposition du président et du Conseil. Les membres de ces conseils sont généralement rééligibles et restent en fonctions leur vie durant. Ils diffèrent peu en cela des ministres de l'ancien régime monarchique, témoin Colbert, tandis que ceux du régime constitutionnel sont devenus d'une mobilité excessive, selon l'état des partis qui se partagent les parlements. — Dans les entreprises privées, les assemblées nomment un prési-

dent qui est le principal directeur des opérations de l'affaire et reçoit des appointements supérieurs à ceux des autres conseillers, sans être cependant excessifs. Ces appointements ne se comptent que par milliers de francs tandis que ceux des monarques constitutionnels, issus de l'ancien régime, se comptent par millions. Tel est le progrès politique que nous avons en vue et qui sera suivi de tous les autres.

On pourrait objecter que la plupart des assemblées parlementaires travaillent activement et font des lois auxquelles tous les peuples de la monarchie ou de la république sont soumis bien qu'elles soient seulement l'œuvre d'une partie du parlement. Mais on compte les lois utiles, à peine une seule sur une centaine, et les décrets d'un conseil d'administration seraient plus efficaces quoiqu'ils soient issus de la même source, savoir, de la généralité des actionnaires c'est-à-dire du suffrage universel. L'avènement du socialisme a sensiblement augmenté le nombre des lois car les socialistes ignorent en quoi consistent les lois naturelles; ils sont convaincus que celles qu'ils fabriquent sont supérieurement faites et ils en exigent l'application rigoureuse. Dans ce but leurs ministres multiplient les fonctionnaires. Mais à peu près toutes les lois inspirées par le socialisme sont faites pour une certaine classe

d'hommes à laquelle elles semblent profiter bien qu'elles leur soient nuisibles. Car tout ce qui change la destination de la fortune de l'ensemble des contribuables est loin d'être toujours favorable à la richesse publique. En faisant passer les ressources des classes favorisées de la fortune en des mains moins capables ou plus dispendieuses et en augmentant les dépenses militaires, le protectionnisme et le fonctionnarisme, la richesse diminuera et les dettes s'accroîtront jusqu'à ce que le pays ne puisse plus en supporter le fardeau. Peut-être est-ce ainsi que, selon toute apparence et malgré le développement progressif de la civilisation, se perdront les Etats les plus florissants. C'est de cette sorte qu'a péri le monde romain, bien autrement civilisé que la nuée des barbares qui l'entourait. Les vices intérieurs et les dépenses excessives écraseront la civilisation actuelle comme les Barbares l'ont écrasée dans l'antiquité. Ce sera un nouveau mode de destruction non moins certain et aussi complet que le précédent.

LE VOL ET L'ÉCHANGE

Molinari



ULTIMA VERBA

LE VOL ET L'ÉCHANGE

L'espèce humaine, formée des mêmes éléments que les espèces végétales et animales, doit pourvoir, avant tout, aux besoins qui lui sont communs avec elles. Elle doit chercher sa subsistance et défendre sa vie contre les espèces concurrentes, en suppléant à son infériorité physique par l'exercice et le développement des facultés intellectuelles et morales qui lui sont propres. Dans les différentes parties du globe où ils sont nés, les hommes unissent leurs forces pour se défendre contre leurs ennemis ; ils forment des sociétés, clans ou tribus, inventent des armes et des outils. Et tandis que les espèces inférieures ne possèdent que le pouvoir de détruire et de consommer les matériaux de subsistance à leur portée, ils peuvent les multiplier. Ils peuvent produire. Comment ? En substituant l'échange au vol dans l'acquisition des subsistances. Le vol est le procédé

commun à toutes les espèces végétales et animales. Elles s'emparent des matériaux nécessaires à l'entretien de leur vie et les consomment, mais sont incapables de les reproduire. Or, quelle est la conséquence inévitable de l'emploi de ce procédé ? C'est l'épuisement final des matériaux de la vie et l'extinction des espèces. Quelle est, au contraire, la conséquence de l'échange ? C'est la reconstitution des matériaux de la vie, aussi longtemps que les éléments constitutifs de ces matériaux existent.

La civilisation qui a élevé l'espèce humaine au-dessus des espèces végétales et animales, s'est opérée par la substitution de l'échange au vol, accomplie sous la pression du moteur de l'activité de tous les êtres pourvus de vie : la concurrence. Sous la pression de la concurrence, les tribus industrielles ont mis en œuvre leurs facultés d'observation et d'invention, créé l'agriculture et les premiers arts, décuplé ainsi la productivité de leur travail. Mais en réalisant ces progrès, elles offraient une plus riche proie aux tribus mieux pourvues des facultés destructives qui continuaient à vivre de vol. Les plus intelligentes de celles-ci ont fini par découvrir qu'elles trouveraient plus de profit à les assujettir qu'à les dépouiller et à les détruire. Dès ce moment, l'échange a commencé à se substituer au vol. Les hommes forts et courageux qui s'étaient emparés des producteurs de subsistances et du domaine qu'ils cultivaient ont été intéressés à les conserver et à les défendre

comme auparavant ils l'étaient à les piller et à les massacrer. Alors s'est ouverte une longue période de luttes entre les fondateurs d'Etats et les tribus vivant encore uniquement de vol. Dans cette période, la nécessité qui s'imposait aux sociétés fondatrices et propriétaires d'Etats consistait à augmenter leur puissance et leurs ressources, sous peine de dépossession et de destruction, c'est-à-dire d'empêcher leurs membres d'user à l'égard les uns des autres du procédé du vol, et tel a été l'objet des premiers codes ; ensuite de conserver et de multiplier les producteurs de subsistances qu'ils avaient assujettis et d'augmenter le profit qu'ils tiraient d'eux. Avec cette population assujettie, ils faisaient un échange — échange de services de gouvernement et de sécurité contre des produits matériels ou des services domestiques. Seulement, cet échange, opéré sous sa forme primitive de monopole, contenait une part de vol. Le maître pouvait imposer à son esclave la totalité d'efforts, de travail, que l'esclave était capable de fournir, et lui enlever de même la totalité des produits de ce travail. Dans ce cas, le monopole n'aurait été qu'un vol pur et simple. Mais la nature s'y opposait. Quelle que fût la rapacité du maître, il ne pouvait conserver son esclave qu'à la condition de lui abandonner la part de produit nécessaire à sa subsistance, en sus des services de gouvernement et de sécurité qu'il lui rendait.

Sous la pression de la lutte entre les sociétés qui vivaient de l'échange sous forme de monopoles et celles qui subsistaient uniquement par le vol, des progrès s'accomplirent qui mirent à la longue les premières à l'abri des invasions des secondes. Mais la lutte n'en continua pas moins. Elle eut désormais pour objet principal, non plus la défense contre les tribus barbares qui vivaient de vol, mais la pratique du vol entre les propriétaires d'Etats plus ou moins civilisés. Cette pratique avait pour objet l'agrandissement de leurs Etats, l'accroissement du nombre de leurs esclaves, de leurs serfs ou de leurs sujets, partant, des revenus qu'ils leur fournissaient sous forme de corvées ou d'impôts. La guerre, savoir le mode d'acquisition de la richesse par le vol, restait la principale industrie des sociétés propriétaires d'Etats. C'était une industrie aléatoire, mais, néanmoins, la plus avantageuse de toutes les branches de l'activité humaine. A la société victorieuse, elle valait une augmentation plus ou moins considérable de territoire garni de sujets, partant d'impôts et de revenus. A la société vaincue, elle en enlevait temporairement une partie, mais en lui laissant d'ordinaire l'espoir de la recouvrer. Dans les deux cas, vaincue ou victorieuse, elle n'en supportait pas elle-même les frais. Ces frais étaient couverts par les sujets de l'une aussi bien que de l'autre. Au temps où ils étaient menacés de destruction par les invasions des barbares, la guerre, en

suscitant des progrès qui augmentaient la puissance de leurs maîtres, leur valait un supplément de sécurité. Mais depuis que l'accroissement de cette puissance a mis fin aux invasions des barbares, ils n'en tirent plus aucun profit. Au contraire, la guerre entre les États devenus plus nombreux et plus puissants leur coûte plus de frais et leur cause plus de dommage. Or, les esclaves, passés à l'état de serfs puis de sujets, sont devenus à leur tour riches et puissants. Le fardeau des redevances et des impôts allant s'alourdir, par l'accroissement des frais de la guerre, ils les supportèrent de plus en plus impatiemment. Ils ont fini par vouloir les débattre et les fixer de gré à gré. Autrement dit, ils ont voulu être appelés à consentir l'impôt en échange duquel ils reçoivent les services de gouvernement et de sécurité de la société propriétaire de l'État. Cette prétention, d'abord considérée comme insolente et rigoureusement réprimée, acquit une force croissante par suite de l'extension du domaine de l'échange et l'avènement de la concurrence sous sa forme productive.

Sous l'impulsion des progrès que suscita la concurrence, l'industrie prit un essor extraordinaire et détermina un accroissement rapide de la richesse et de la puissance des propriétaires et des directeurs des entreprises de production. Une lutte s'engagea entre cette bourgeoisie industrielle et l'aristocratie gouvernante.

Cette lutte se termina tantôt par une révolution violente, tantôt par une évolution pacifique qui plaça l'Etat, avec les services de sécurité et de gouvernement dont il possède le monopole, entre les mains de la nation. Mais la nation ne peut exercer elle-même ces services. Des associations politiques -- des partis -- se constituent pour les remplir et ils y sont d'autant plus excités que c'est une industrie qui procure, plus qu'aucune autre, des profits matériels et moraux. Au monopole permanent d'une aristocratie ou d'une maison propriétaire de l'Etat a succédé le monopole temporaire d'un parti. Quelles ont été les conséquences de ce changement qui a fait succéder le régime constitutionnel et parlementaire, au régime plus ou moins autocratique du chef héréditaire de la classe des propriétaires de l'Etat ? La première de ces conséquences a été la mobilité du pouvoir et la lutte ouverte entre les partis pour s'en emparer. Ces partis ont pour objectif nominal l'intérêt de la nation et, à leurs débuts, ils avaient sincèrement l'intention de lui être fidèles. Mais en leur qualité de concurrents, ils croyaient aussi non seulement qu'ils étaient seuls capables de se charger des services essentiels de l'Etat, que ces services, en tombant entre les mains des autres partis subiraient une inévitable décadence et finiraient par causer la ruine de la nation. De là, l'ardeur de la lutte et, particulièrement en France, la violence initiale de ses procédés.

Comment se forment les partis et recrutent-ils leur état-major et leurs soldats ? Ils se forment et se recrutent dans chacune des classes dont se compose la nation. Quoiqu'on ait prétendu que ces classes n'avaient point survécu à la suppression de l'ancien régime et à l'avènement du nouveau, elles ont continué de subsister sous l'influence, celle-ci permanente et indestructible, de la nature des sociétés et des choses. Les fondateurs du nouveau régime ont dû eux-mêmes en convenir, en finissant par reconnaître la nécessité de restreindre l'exercice du droit de posséder l'Etat et d'élire les mandataires chargés de gouverner la nation. La classe peu nombreuse seule réputée en France comme politiquement capable, se composa d'abord de l'aristocratie auparavant propriétaire de l'Etat et d'une ample part du domaine territorial, ensuite de la bourgeoisie enrichie par l'industrie et le commerce. Enfin, un progrès considéré généralement comme le plus nécessaire de tous, a conféré à une foule de plus en plus nombreuse l'exercice du pouvoir d'élire les mandataires chargés de la direction de l'Etat. Ce progrès est partout en train de se réaliser et il ne reste plus guère aujourd'hui qu'à adjoindre au suffrage universel masculin le suffrage féminin.

Dans les divers pays où ces progrès politiques ont été accomplis : avènement du régime constitutionnel et parlementaire, extension du suffrage à la multitude

auparavant en tutelle, il importe avant tout d'examiner quels sont les opinions et les intérêts de chacune des classes dont se compose la nation.

La classe supérieure, en minorité dans chaque pays, se compose, en revanche, de membres individuellement plus puissants, sinon toujours plus riches et plus intelligents, que les individus des classes inférieures. Ils appartiennent, les uns à l'aristocratie autrefois en possession des fonctions supérieures militaires et civiles de l'Etat, les autres à la portion la plus riche de la bourgeoisie propriétaire de la plupart des entreprises de production industrielle et commerciale. Comme celles de l'immense majorité des hommes, leurs opinions sont gouvernées par leurs intérêts. Occupant les principales fonctions de l'Etat, ils emploient leur influence politique à s'en assurer la conservation et à en accroître l'importance. Propriétaires fonciers, ils sont protectionnistes agraires comme les chefs d'industrie, et les capitalistes leurs commanditaires, sont protectionnistes industriels. Quoique leurs intérêts soient divergents, ils trouvent cependant profit à se coaliser contre les partisans de la liberté du commerce. La même divergence d'intérêts les sépare sur la question de la paix ou de la guerre. Les descendants de l'ancienne aristocratie sont naturellement intéressés à la persistance de la guerre qui leur avait valu leur prééminence et à laquelle leurs instincts combatifs les rendaient particulièrement

propres, tandis, au contraire, que la classe qui tire ses moyens d'existence de l'industrie et du commerce est généralement intéressée à la paix. Cependant, quelques-uns de ses membres les plus riches et les plus influents trouvent dans l'état de guerre des jouissances exceptionnelles de situation et de vanité ; ils se mêlent à l'aristocratie en envahissant, par exemple, les fonctions de la diplomatie que la permanence de l'état de paix achèverait de rendre inutiles. D'autres trouvent de fructueux profits dans les industries qui fabriquent et renouvellent le matériel de guerre.

Au-dessous de cette classe essentiellement conservatrice, apparaît une classe composée de la plupart des membres des professions libérales et du personnel de la moyenne industrie. C'est dans celle-ci que se recrute principalement le parti dit libéral. Il dispute la possession de l'Etat au parti conservateur, et réussit souvent à la lui enlever, en suppléant à l'influence du nom ou de la richesse par l'ardeur et le nombre. On distingue toutefois dans cette classe moyenne deux tendances opposées selon qu'elle se rapproche de la classe supérieure ou confine à la masse ouvrière. L'une grossit le parti conservateur et participe à ses bénéfices lorsqu'il est au pouvoir ; l'autre s'allie plutôt à la classe ouvrière depuis qu'elle a obtenu par l'abaissement du cens électoral, une chance d'y arriver. Du parti libéral se détache alors un parti radical, puis, l'avènement du

suffrage universel fait surgir un parti socialiste. Comme ses aînés, celui-ci a pour objectif la possession du pouvoir et de ses avantages. Mais, conscient de la puissance que la richesse et l'occupation du pouvoir donnent à ses concurrents, il n'a qu'une faible confiance dans la supériorité du nombre et lui préfère volontiers, comme plus expéditif et plus sûr, l'emploi des moyens révolutionnaires.

Si donc on considère les résultats de la substitution du régime constitutionnel et parlementaire à l'ancien régime autocratique, on est amené à craindre qu'il ne résolve pas encore le problème du meilleur gouvernement possible. D'abord, il a le défaut de coûter plus cher sans offrir toujours des garanties plus sûres de sécurité et de liberté. Il coûte plus cher, en premier lieu, à cause de la mobilité de la possession du pouvoir : le parti qui a réussi à l'obtenir n'en a que la jouissance précaire, il est en conséquence obligé de fournir à ses soldats, s'il veut les conserver, une solde proportionnée aux risques de chômage auxquels ils sont exposés, en second lieu, à une classe à laquelle la possession permanente du pouvoir avait conféré de génération en génération les avantages matériels et moraux attachés à son exercice, a succédé, en concurrence avec elle, une classe parfois famélique, en tout cas formée de membres occupant des situations inférieures et d'autant plus ardents à combler la différence qu'elles étaient

plus basses. Enfin, et ce n'est pas le moindre vice du système qui a transformé les gouvernés en électeurs, il a inauguré une nouvelle forme de la corruption, parente du vol : la corruption électorale. On ne peut, en effet, participer à la production des services de l'Etat et aux bénéfices qu'elle confère qu'à la condition d'être élu par les consommateurs de ces services ; c'est-à-dire après avoir obtenu la majorité dans une circonscription électorale. Il faut donc demander le vote des électeurs, et ce vote a une valeur puisqu'il est demandé. Les électeurs n'ont pas tardé à s'en apercevoir et ils l'estiment d'autant plus haut que la fonction à laquelle il donne accès devient plus profitable : pourquoi n'en tireraient-ils pas, eux aussi, quelque profit ? Ils réclament en conséquence une part des subventions que leurs mandataires ont le pouvoir d'accorder sous une forme ou sous une autre, une protection particulière pour leur industrie, parfois un adoucissement des rigueurs de la loi ; les plus besogneux et les moins scrupuleux vont même jusqu'à monnayer leur vote. Et plus la concurrence de la demande est vive, plus naturellement s'élève la valeur du vote. En supposant que la généralité des branches de la production vienne à être placée sous l'autorité souveraine des mandataires de la nation, ils acquerraient un pouvoir autrement étendu que celui d'un Louis XIV ou d'un Napoléon, et la valeur du vote qui conférerait ce pouvoir serait à son maximum.

II

Quoique le monopole temporaire d'une association politique ou d'un parti ait succédé au monopole permanent d'une aristocratie ou d'une maison propriétaire de l'Etat, son intérêt consiste, comme celui de sa devancière, à étendre le domaine sur lequel il s'exerce. En cela il ne diffère point de celui d'une société industrielle quelconque, toutefois avec une différence essentielle du mode d'acquisition : l'agrandissement du domaine de l'Etat ne pouvant s'opérer que par une guerre de conquête, c'est-à-dire par le procédé du vol. On a d'abord quelque peine à s'expliquer que l'emploi de ce procédé primitif ait subsisté depuis qu'il se solde en perte et qu'il est généralement réprouvé comme immoral sous la plupart de ses autres formes.

Cela tient à un retard partiel de la mentalité de l'homme civilisé. Ses facultés morales ne se sont pas développées à l'égal de son intelligence ni suffisamment pour maîtriser ses autres penchants. Tout en pratiquant l'échange et quoiqu'il lui soit redevable de l'accroissement de sa richesse et de son bien-être, il n'a pu encore se dépouiller entièrement de son penchant au mode primitif d'acquisition, le vol. Une loi naturelle, amoral, la loi de l'économie des forces, le porte instinctivement à choisir entre ces deux modes, celui qui lui paratt le

plus avantageux, celui qui lui procure instantanément la plus grande somme de matériaux de jouissance en échange de la moindre somme de travail et de peine. Cependant, l'expérience des siècles ayant démontré l'incompatibilité de ces deux modes d'acquisition et la supériorité manifeste de l'échange, a fait rigoureusement prohiber le vol au sein de chaque société. Et c'est pour assurer cette interdiction qu'ont été établies et sanctionnées par un pouvoir souverain toutes les lois qui en répriment et en punissent l'emploi. Le penchant à s'emparer du bien d'autrui n'en a pas moins subsisté et l'on ne saurait dire qu'il se soit sensiblement affaibli. Il s'est même développé en devenant plus productif à mesure que la production et l'échange ont accru la richesse, car le vol a pu alors faire main-basse sur une partie croissante de cette richesse. Toutefois, il a été de plus en plus activement poursuivi et puni par un pouvoir devenu de plus en plus fort. Aussi, sans disparaître sous sa forme primitive, n'est-il plus guère pratiqué que par une minorité demeurée réfractaire à la civilisation. Mais, tout en étant prohibé comme nuisible, immoral et déshonorant dans l'intérieur de chaque Etat, il est resté permis et même considéré comme honorable et glorieux à l'extérieur, quand il s'opère aux dépens des autres Etats sous la forme d'une guerre de conquête.

Ce phénomène et cette anomalie morale paraîtraient,

disons-nous, incompréhensibles depuis que l'Etat appartient à la nation et que la guerre se solde par une perte, aussi bien en cas de victoire qu'en cas de défaite, si elle n'était partout décidée et engagée par le monarque ou le chef d'un parti en possession du puissant mécanisme de l'Etat, sous la pression d'une minorité politiquement influente à laquelle la guerre rapporte, quelle qu'en soit l'issue, plus qu'elle ne coûte. Cette minorité se compose du haut personnel des armées, des fournisseurs du matériel et des approvisionnements, des banquiers qui négocient les emprunts de guerre, etc., etc., qui trouvent les uns et les autres dans une guerre des profits qui dépassent leur part des frais et des pertes qu'elle cause. Enfin, la guerre apparaît souvent comme un moyen de conservation à un chef de gouvernement autocratique ou constitutionnel, menacé par une opposition à laquelle elle permet d'imposer silence.

Cependant la guerre exige aujourd'hui des quantités croissantes d'hommes et de capitaux. Le service obligatoire devenu presque universel, bien que la civilisation n'ait plus à redouter les invasions des barbares, fournit les premiers en abondance, les seconds sont puisés, d'abord, dans le stock monétaire des banques nationales, ensuite dans les emprunts auxquels prennent part les étrangers aussi bien que les nationaux. Et telle est l'impartialité des capitalistes qu'il leur arrive parfois de

prêter aux deux belligérants. Ajoutons qu'un Etat belliqueux n'a point à redouter les résistances de la nation, si pacifique qu'elle soit, car, si le progrès politique l'a munie abondamment de garanties théoriques, le progrès économique a armé l'Etat moderne d'instruments pratiques irrésistibles, chemins de fer, télégraphes, etc., pour réprimer toute tentative de résistance à ses volontés. Il est facile, d'ailleurs, d'éveiller les passions belliqueuses de la multitude, d'autant plus qu'elle ne supporte pas immédiatement — et c'est un autre progrès — les frais et dommages de la guerre. Ses pires désastres demeurent simplement locaux même en cas de défaite. La région envahie souffre seulement de la présence de l'ennemi. Et si c'est un ennemi suffisamment discipliné et civilisé, il respecte les personnes et les propriétés de la population civile, il paye même comptant ses achats. Le reste du pays n'en éprouve aucun dommage matériel. Au contraire, le départ d'une partie de la population valide, en diminuant le nombre des bras empêche les salaires de baisser et parfois même les fait hausser. Les vides causés par les pertes d'hommes ont un effet analogue, au retour de la paix, quelle que soit l'issue de la guerre. Quelle est alors la situation ? Si la guerre a été heureuse, le vainqueur reçoit d'habitude une indemnité, laquelle s'est élevée après la guerre franco-allemande à cinq milliards, mais le vaincu n'a pas eu besoin de la prélever immé-

diatement sur ses contribuables. Le crédit la lui a fournie. On conçoit qu'une somme de cinq milliards ajoutée au capital de la nation victorieuse ait causé un vif stimulant à son industrie et l'on s'explique l'impulsion extraordinaire qu'elle en a reçue. Il semblerait que la nation vaincue ait dû subir une perte au moins équivalente. On a vu, au contraire, l'industrie française prendre un essor presque égal à celui de l'industrie allemande. Cela tient à ce qu'une faible partie seulement des frais de la guerre a été demandée à une augmentation d'impôts et à ce qu'une somme équivalente au montant de l'indemnité l'a été au crédit pour refaire et accroître le matériel de guerre. Le capital disponible de la nation, au lieu d'avoir été entamé, s'est trouvé, en conséquence, aussitôt augmenté, et il a fourni un supplément d'aliment à l'industrie.

La nation vaincue s'est ainsi promptement relevée. Mais quel a été le résultat final de la guerre ? Ça a été de reporter, en France, sur les générations futures, la grosse part des frais qu'elle a coûtés, et sur les deux nations ceux de l'augmentation de l'armement qu'elle a provoquée. Et remarquons que les générations futures n'ont pas été consultées et pour cause ; qu'elles supporteront indéfiniment des impôts qui diminueront leur capacité productive, avec la perspective d'une guerre de revanche. Or, une dette léguée par la génération présente aux générations futures, sans aucune contre-

valeur matérielle ou morale, est-elle autre chose qu'un vol ?

Tandis donc que la production et l'échange, stimulés par la concurrence, augmentent les forces et la richesse d'une nation, le vol, sous la forme d'une guerre de conquête, les détruit, en léguant aux générations futures une masse croissante de dettes. Actuellement sur les 150 milliards de dettes dont les contribuables de l'ensemble des peuples civilisés ont à payer les intérêts, plus des deux tiers, soit 100 milliards, doivent être mis au compte des guerres passées. Les contribuables, qui ont de ce chef à fournir annuellement de 4 à 5 milliards, y compris les frais de perception, commencent à supporter impatiemment ce fardeau, surtout quand ils s'avisent de rechercher le profit qu'ils en ont tiré. Aussi tous les gouvernements ont-ils pris l'habitude invariable de réclamer l'augmentation, devenue habituelle de leurs budgets de la guerre, uniquement pour la défense nationale. Cependant, s'il est bien avéré que la civilisation n'a plus rien à craindre de l'invasion des barbares, et si aucun peuple civilisé ne nourrit le projet antiéconomique et pervers d'attaquer les autres, on peut se demander s'il y a lieu d'augmenter chaque année les frais de la défense nationale. A la vérité, des procès peuvent surgir entre les gouvernements comme entre les particuliers. Ils peuvent avoir à défendre, suivant l'expression du Président de la Conférence de La Haye,

« les intérêts essentiels et l'honneur de la patrie ». Mais il en est de même pour les procès qui surgissent entre les particuliers dont la collectivité constitue la nation. Ces procès, si importants et délicats qu'ils soient, les tribunaux se chargent de les résoudre, et ils déploient dans cette besogne plus d'intelligence et de sens de la justice qu'on n'en trouve dans les torpilles et les schrapnells les plus perfectionnés. Enfin, la puissance nécessaire pour faire exécuter leurs jugements, les gouvernements pacifiques pourraient s'associer pour la leur fournir.

III

Aux charges résultant de la persistance de l'état de guerre, c'est-à-dire du vol par voie de conquête, se joignent celles des monopoles exercés par les gouvernements et leurs protégés. Les industries monopolisées par un gouvernement fournissent des articles, produits ou services, qui coûtent aux consommateurs et aux contribuables plus cher que ceux des industries de concurrence, et causent par là-même à la nation une perte ou un ralentissement des progrès de la puissance et de la richesse.

Il est assez curieux d'examiner les raisons que les gouvernements invoquent pour monopoliser, en totalité ou en partie, certaines branches de l'activité humaine.

S'agit-il de l'enseignement par exemple ? C'est une industrie qui ne couvre pas ses frais et dont les déficits permanents sont comblés par la généralité des contribuables. L'Etat s'est attribué l'enseignement supérieur et moyen, à la fois comme possédant au plus haut degré les capacités intellectuelles ou morales nécessaires pour l'exercer, et comme un moyen de venir en aide aux familles qui destinent leurs enfants aux fonctions les plus élevées et généralement les plus lucratives de la société. Mais l'expérience a suffisamment démontré que l'enseignement de l'Etat n'est aucunement supérieur à l'enseignement libre et que les familles qui destinent leurs enfants aux emplois supérieurs sont, sauf de rares exceptions, assez aisées pour subvenir aux frais de leur instruction. Ce qui le prouve, c'est qu'un bon nombre d'entre elles s'adressent à l'enseignement libre, quoiqu'il soit renchéri par la part qu'il supporte de l'impôt destiné à couvrir le déficit de l'enseignement de l'Etat. L'enseignement primaire a de même un double objet : inciter les parents à remplir leur devoir envers les enfants et inculquer à ceux-ci les sentiments de patriotisme et de respect de la propriété. Mais depuis que les parents les plus pauvres ont été reconnus capables de participer au gouvernement de l'Etat, n'est-ce pas leur faire injure que de les croire incapables de remplir leurs devoirs envers leurs enfants ? Quant au patriotisme et au respect de la propriété, les instituteurs

de l'Etat se font-ils toujours un devoir scrupuleux de les enseigner ?

S'agit-il des monopoles tels que ceux du tabac, des allumettes, des chemins de fer, etc., qui établissent un impôt particulier et parfois exorbitant sur les consommateurs, en leur fournissant des produits ou des services inférieurs à ceux des industries de concurrence ? La différence ne doit-elle pas être portée au compte du vol ? N'en est-il pas de même des impôts progressifs sur les revenus, sur les successions, etc., quoique les frais de l'assurance de la vie et de la propriété des riches s'élèvent simplement en proportion de leur valeur ? Si le surcroît est employé à des œuvres philanthropiques : à pourvoir, par exemple, aux frais de la vieillesse des ouvriers, n'en résulte-t-il pas encore un dommage moral et matériel ? dommage moral infligé au vieil ouvrier réduit à vivre aux dépens d'autrui, dommage matériel infligé à la société tout entière par l'encouragement à l'imprévoyance, dans tous les cas, perte de puissance et de richesse.

Mais, c'est surtout en protégeant l'industrie par le tarif des douanes, que l'Etat cause à la nation et à l'humanité tout entière un dommage irréparable.

Le système qualifié de protecteur a eu toutefois, dans le passé sa raison d'être et il est le témoignage flagrant de l'évolution qui a rendu immorales et nuisibles des institutions et des pratiques justes et utiles dans un état

antérieur de l'existence des sociétés. — A l'époque où le mode d'acquisition par le vol était général entre les sociétés propriétaires d'Etats, où la guerre était considérée comme l'industrie la plus légitime et la plus avantageuse, où, en même temps, les différentes catégories de produits n'avaient pour débouché que le marché national, la sécurité de l'Etat et de la nation exigeait, d'une part, que les articles nécessaires à l'existence et à la défense de la population — tels que les subsistances et le matériel de guerre — fussent produits par elle-même, et, d'une autre part, qu'elle fût assurée de la conservation permanente de son marché. L'importation temporaire d'une marchandise étrangère causait alors un abaissement des prix, dommageable pour les producteurs auxquels succédait, lorsque la guerre interrompait le commerce extérieur, un relèvement non moins dommageable aux consommateurs. Mais la situation a changé lorsque les guerres, moins productives, sont devenues moins fréquentes. En fait, la guerre est, aujourd'hui, interdite aux petits Etats européens, et elle n'éclate plus qu'après des périodes de paix de plus en plus longues entre les grands. L'état de paix est devenu, malgré les excitations des intérêts belliqueux, l'état normal du monde civilisé. Les relations commerciales se sont multipliées entre les nations dans ces intervalles de paix de plus en plus longs, et, lorsqu'une guerre a éclaté entre deux nations, elle a cessé d'interrompre le

commerce des neutres avec elles. Déjà au xviii^e siècle, une ligue des neutres s'était constituée pour restreindre dans cet intérêt, les droits de la guerre. Aujourd'hui, l'adoption de la maxime que le pavillon couvre la marchandise assure, contre la guerre, le commerce international de la généralité des marchandises, à la seule exception de la contrebande de guerre. Aucune raison de sécurité ne peut donc plus être invoquée pour protéger les produits nationaux contre la concurrence des produits étrangers. Tous les consommateurs peuvent, en tout temps, être approvisionnés des articles qui leur sont nécessaires sans subir, même en temps de guerre, une hausse extraordinaire des prix. Et les producteurs, de leur côté, n'ont plus à redouter la fermeture de leurs débouchés étrangers, sauf à subir l'amointrissement des relations commerciales causé par la guerre. Une nouvelle assiette de la production s'est ainsi peu à peu substituée à l'ancienne. Tandis qu'il fallait produire la presque totalité des articles nécessaires à la satisfaction des besoins de la population dans l'enceinte limitée de l'Etat, quelles que fussent les difficultés et la cherté de la production, il est devenu possible d'obtenir en tout temps, sur toute la surface du globe, ceux dont la production est la plus facile et la moins coûteuse. Mais le bénéfice de cet élargissement de la sphère de l'échange ne s'est pas arrêté là. Lorsqu'une industrie ne possédait que le marché local ou même national, elle ne comptait

qu'un petit nombre de producteurs qui s'entendaient pour fixer les prix de leurs produits. Ils constituaient un monopole, à la vérité limité par la loi, mais qui leur attribuait au delà de la part des bénéfices nécessaires de l'échange. En revanche, la limitation de leur clientèle locale ou nationale les empêchait d'augmenter leurs profits en développant et en perfectionnant leur industrie par la division du travail ; l'extension de la sphère de l'échange leur a permis de les multiplier et de compenser ainsi leur abaissement : producteurs et consommateurs y ont gagné.

Cet élargissement de la sphère de la production et de l'échange devait avoir un effet analogue à celui de l'invention d'une machine nouvelle qui, en diminuant les frais de production et le prix d'un produit ou d'un service, les met à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs.

On sait d'où provient cette diminution du prix qui permet au consommateur de réduire la quantité de produits ou de monnaie qu'il donne en échange de l'article fabriqué à l'aide d'une machine ? Elle provient de ce que l'invention a mis au service de la production une force naturelle qui n'était pas utilisée auparavant : vapeur, électricité, etc. Cette force est gratuite, sauf la rétribution de l'inventeur, le coût et l'alimentation de la machine qui la met en œuvre. Sa puissance est tellement supérieure à celle qu'elle remplace qu'un métier à

filer, par exemple, fabrique dans le même espace de temps, un millier de fils de plus qu'un métier à la main. Quels que soient donc la rétribution de l'inventeur et le coût de la machine, la diminution des frais est énorme et la concurrence abaisse le prix dans la même proportion. D'où il résulte que le consommateur peut employer l'économie qu'il réalise de ce chef à acheter d'autres produits qui augmentent à la fois son bien-être et ouvrent un nouveau débouché au travail et au capital employés à les créer. D'où, en dernière analyse, augmentation de la richesse et accroissement de la population. Si l'élargissement de la sphère de la production et de l'échange vient à mettre à la disposition des consommateurs d'une nation des produits créés à moins de frais à l'étranger que les produits indigènes, par le fait d'une supériorité de la fécondité du sol ou de la capacité des producteurs, ils économisent de même la différence et peuvent l'appliquer à la satisfaction de leurs autres besoins au profit des autres industries. Ce gain qui enrichit d'une manière permanente, la nation sera toutefois acheté par une perte temporaire, si une branche quelconque de l'industrie indigène ne se met point au niveau de ses rivales et succombe. Mais si cette industrie possède une influence politique suffisante, elle en usera pour faire établir un droit protecteur qui empêchera l'entrée du produit étranger. Alors, si elle est vraiment incapable du fait de la nature ou de ses

propres aptitudes de soutenir la concurrence étrangère, elle devra être perpétuellement protégée, ses frais de production, ne seront pas diminués, la consommation ne pourra réaliser de ce chef aucune économie et les autres industries ne pourront recevoir aucun accroissement de débouchés et de profits. Si l'industrie que le besoin de sécurité avait fait protéger contre l'importation d'un produit nécessaire est, au contraire, capable de soutenir la concurrence étrangère, la prolongation de la protection, après qu'elle aura perdu sa raison d'être, lui sera d'abord nuisible, ensuite inutile. Elle lui sera nuisible aussi longtemps que la concurrence intérieure ne suffira point pour déterminer ses progrès et que ceux-ci seront retardés par l'obstacle que le tarif opposera à la concurrence extérieure en protégeant son vieil outillage contre le nouveau ; elle deviendra inutile lorsque la concurrence intérieure se sera assez développée et sera devenue assez forte pour l'obliger à perfectionner son outillage et à abaisser ainsi ses prix au niveau de ceux du produit étranger. Notons qu'en ce cas, elle aura toujours l'avantage naturel d'une grande économie de temps et de frais de transport. Mais la concurrence, qu'elle soit nationale ou étrangère, n'en est pas moins redoutée des producteurs, car elle est à la fois un propulseur des progrès et un régulateur des profits. Elle oblige les producteurs routiniers à faire les efforts d'intelligence et les frais nécessaires pour ré-

duire les prix de leurs produits au niveau de ceux de leurs concurrents les plus capables ; elle les oblige de même à les abaisser au taux nécessaire pour reconstituer les agents de la production avec un profit simplement rémunérateur. C'est pourquoi ils s'efforcent incessamment de rétablir le monopole dont ils jouissaient avant son apparition, et ils y sont d'autant plus ardents qu'il est devenu plus productif. C'est pourquoi encore nous voyons partout se créer des monopoles sous forme de trusts, de cartels ou de syndicals, dans le but d'élever les profits ou les salaires aux dépens d'autrui et de ressusciter ainsi la part du vol dans l'échange.

En supposant que le propriétaire d'une entreprise de production ou les propriétaires de plusieurs entreprises réussissent à supprimer la concurrence et à fixer le prix du produit à un taux de monopole, la différence constituera un impôt prélevé sur le consommateur. S'il s'agit d'un monopole établi par un gouvernement, tel en France que celui du tabac ou des allumettes, cet impôt servira à rétribuer des services plus ou moins utiles : services de sécurité ou autres. Mais il en est autrement d'un trust ou d'un syndicat particulier ; l'impôt, dans ce cas, ne rétribue aucun service : c'est un simple vol.

Mais il y a encore d'autres différences entre ces deux sortes de monopoles. Si la prohibition du tabac est pleinement efficace, le prix pourra en être élevé d'une

manière illimitée, ou du moins n'aura d'autre limite que l'intérêt du monopoleur. Si l'élévation excessive du prix diminue la consommation du tabac, le monopole pourra même devenir moins productif qu'une industrie de concurrence. L'intérêt du monopoleur sera alors de l'abaisser jusqu'au taux qualifié de fiscal. Sous l'ancien régime, des financiers plus ingénieux qu'humains, avaient découvert le moyen d'empêcher la diminution de la consommation du sel ; c'était de la rendre obligatoire et de contraindre le consommateur à en acheter sous peine des galères. Mais cette obligation n'en diminuait pas moins, à la longue, la consommation en éclaircissant les rangs des consommateurs. A cette limitation naturelle s'ajoute, pour les trusts et les cartels une limitation artificielle : celle du tarif des douanes. Du moment où le prix s'élève au-dessus du montant du droit protecteur, la concurrence étrangère oblige à l'abaisser à ce niveau. Or, cette limite artificielle excitant le monopoleur à diminuer ses frais de production par l'agrandissement de son exploitation, il se trouve alors dans la nécessité, ou d'abaisser le prix de la totalité des produits, ou d'expédier le surplus dans les marchés de concurrence. C'est la pratique du « dumping ».

A l'imitation des trusts et des cartels des industriels les syndicats ouvriers s'efforcent aujourd'hui de fixer à leur gré les prix du travail en imposant de ce chef aux

industriels consommateurs de travail un impôt égal à la différence du salaire syndical et du taux de la concurrence. Mais s'ils sont, comme aux Etat-Unis, protégés contre le travail jaune, ils ont affaire à la concurrence intérieure et extérieure du travail blanc. Comment s'y prennent-ils pour la supprimer ? En obtenant de la législation, l'interdiction de l'importation des immigrés par contrat ; en établissant d'une part une douane prohibitive à l'entrée des ateliers contre les non-syndiqués et en exerçant eux-mêmes les fonctions de douaniers, d'autre part en mettant en interdit les produits fabriqués par les non-syndiqués. A ce monopole, les industriels opposent un autre monopole en se syndiquant à leur tour. Si le syndicat ouvrier est le plus fort, il pourra élever le salaire au-dessus du taux de la concurrence ; si le syndicat des employeurs l'emporte, il pourra l'abaisser au-dessous. Mais dans l'un et l'autre cas, l'écart ne sera que temporaire. Toute hausse et toute baisse des salaires ayant pour effet de diminuer ou d'augmenter les profits d'une industrie quelconque, les capitaux s'y portent ou s'en retirent, la demande de travail augmente ou diminue jusqu'à ce que le taux particulier des salaires et des profits de cette industrie se mette en équilibre avec le taux général des salaires et des profits de toutes les industries.

Toutefois, s'il existait entre les employeurs, consommateurs de travail, et les ouvriers, producteurs de

travail, une entente générale pour augmenter les profits aux dépens des salaires, ou *vice-versa*, cet état de choses pourrait se prolonger jusqu'à la ruine du capital ou la destruction du travail. On peut supposer encore que l'industrie d'un pays forme sous la protection d'un tarif des douanes un trust qui élève les prix de la généralité des produits au-dessus du taux de la concurrence, mais, dans ce cas, l'élévation artificielle des prix retombera sur les consommateurs et constituera un impôt égal au montant de la protection douanière. Cet impôt sera compensé par les bénéfices du monopole pour les participants aux trusts et aux syndicats, mais il ne fournira aucune compensation aux autres consommateurs. Ce sera un simple vol.

III

CONCLUSION. — A moins donc que le progrès moral ne s'élève au niveau du progrès matériel, on peut craindre que le vol sous ses formes multiples ne continue à détruire plus de richesses qu'il n'en créent la production et l'échange.



II

QU'EST-CE QUE L'IMPOT ?



QU'EST-CE QUE L'IMPOT ?

I

Le premier type de l'échange imposé est celui qui apparaît dans l'esclavage. Entre le maître et l'esclave il y a échange. Le maître exerce sur l'esclave, d'abord sans aucune restriction ou réserve, la plénitude du droit de propriété, soit qu'il l'ait capturé comme tout autre animal, soit qu'il l'ait acheté. S'il ne se nourrit pas de sa chair, comme font encore les anthropophages de l'Afrique et de l'Océanie, c'est qu'il trouve un emploi plus avantageux, la culture d'une denrée alimentaire, la construction d'une habitation, le service domestique ou la satisfaction de tout autre besoin. Il le dresse à cet emploi, et, pour certaine destination, il le mute comme le cheval ou le taureau. Il l'oblige, sous des peines plus ou moins rigoureuses, à obéir à ses commandements, quels qu'ils soient. S'il s'abstient de lui infliger des pénalités qui mettent sa vie en péril,

d'épuiser ses forces par un travail excessif, de le faire souffrir de la faim, etc., c'est pour ne point diminuer la valeur de cet instrument de travail. Sous l'empire de son propre intérêt, il entretient l'esclave en bon état et pourvoit à sa sécurité. Le profit que les deux parties tirent de cet échange comme de tout autre peut être inégal, quoique la différence ait été souvent moindre que les philanthropes ne l'imaginent. Celui du maître consiste dans la somme de peine que lui épargne l'esclave, déduction faite de ce qu'il lui en a coûté pour l'acquérir et de ce que lui coûtent son entretien et son dressage ou son instruction. Le profit principal de l'esclave consiste dans l'avantage qu'il tire du dressage auquel il est assujéti. Ce dressage lui cause à la vérité plus de souffrance que de jouissance, mais il profite à sa descendance en la contraignant à franchir le premier pas dans la voie de la civilisation. Ce premier pas, elle n'aurait pu le franchir elle-même, ainsi que l'attestent les tribus qui sont demeurées à l'état sauvage. On a eu une preuve manifeste de ce progrès dans la condition du nègre américain, comparée à celle du nègre anthropophage de l'Afrique. L'abolition de l'esclavage aurait été toutefois un bienfait indiscutable s'il avait été remplacé par un mode préférable de tutelle. Mais il n'en a pas été ainsi. En Afrique, où l'esclavage personnel procurait à l'esclave une sécurité et une subsistance quotidienne garanties par l'intérêt de son propriétaire, a

succédé un régime de conquête et de monopole, sous lequel l'esclave prétendu libre, mais obligé de pourvoir lui-même à sa subsistance et à celle de sa famille, est assujéti à des impôts ou à des redevances en travail et en nature, — portage et recherche du caoutchouc, — pires que les traitements de l'esclavage et qui l'exposaient à de plus dures fatigues et à des châtiménts plus cruels, car le propriétaire de l'esclave était intéressé à le conserver vivant et intact, tandis qu'un Etat ou une société concessionnaire n'a aucun intérêt à ménager les jours d'un nègre libre. En cas de refus de l'impôt, la société est plutôt intéressée à infliger au récalcitrant une pénalité exemplaire qui serve d'exemple visible aux imposés, et leur imprime une terreur salutaire. Tel est le régime qu'ont établi en Afrique les Etats civilisés qui se glorifient d'avoir aboli l'esclavage. En Amérique, le nègre affranchi est l'objet du mépris et des avanies de ses libérateurs, à qui répugne son contact jusque dans la tombe. A la vérité, c'est en masquant sous des sentiments humanitaires des intérêts positifs et égoïstes de domination et de protectionnisme, que les politiciens des Etats du Nord ont affranchi les nègres en ruinant leurs propriétaires. Ils ont fait l'admiration des abolitionnistes naïfs du monde entier en accordant aux esclaves libérés du jour au lendemain leur liberté entière, avec la responsabilité et les exigences que ceux-ci étaient incapables de supporter, en y ajoutant

même un supplément invraisemblable de droits politiques.

En Europe, l'esclavage a été remplacé, à la longue, par le servage, puis par la sujétion. A l'impôt sans autre limite que celle de ses forces, que fournissait l'esclave en échange de sa subsistance et de la sécurité de sa vie a succédé un impôt limité : une corvée, à laquelle s'ajoutait pour les serfs agricoles, un loyer. L'esclave devenu serf et obligé à pourvoir lui-même à son entretien eût à fournir au seigneur : 1° Un loyer tantôt individuel, tantôt collectif pour le lot de terre dont il tirait sa subsistance ; 2° une quantité de travail quotidien ou hebdomadaire, ordinairement trois jours par semaine, désigné sous le nom de corvée, en échange de laquelle le seigneur pourvoyait à sa sécurité, le préservait du meurtre ou du vol, et assurait son obéissance aux lois divines et humaines. En un mot, le seigneur gouvernait le serf, et, au besoin, l'assistait. A la corvée en travail se substitua, à la convenance mutuelle des deux parties, une somme équivalente de produits. La corvée ainsi transformée prit le nom d'impôt. D'abord acquitté en nature, l'impôt, après l'invention de la monnaie, et toujours avec la convenance mutuelle des deux parties, se transforma en un instrument échangeable contre toute espèce de produits ou de services.

Lorsque le servage fut remplacé à son tour par la sujétion, et que les services de sécurité et d'assistance

que rendait le seigneur à la population de son domaine furent concentrés entre les mains du chef de la société conquérante et propriétaire de l'Etat, plus tard, des délégués de la nation, l'impôt qui en était la rétribution fut prélevé par les agents de ces propriétaires successifs de l'Etat. Mais entre le sujet et le gouvernement du roi ou de la nation, l'impôt ne changeait pas de nature. C'était toujours un échange imposé, qui était dû à l'Etat, en raison des services de sécurité et de gouvernement dont il avait le monopole, et dont il fixait le montant d'abord à sa volonté, ensuite avec le consentement des délégués d'une classe, puis de la généralité de la nation.

Cependant les dangers qui menaçaient la vie et les biens de la population servile ou sujette, et qui étaient la principale raison d'être de l'impôt, avaient fini, sous l'influence de divers progrès matériels et moraux, par diminuer à l'intérieur, aussi bien qu'à l'extérieur de l'Etat : cette population vouée aux travaux de la production et qui constitue l'immense majorité de la nation n'avait plus à redouter les invasions destructives des barbares ; le seul péril qui la menaçait consistait dans un changement de domination : à la société qui l'avait assujettie et la gouvernait, la conquête pouvait faire succéder la domination d'une société étrangère plus forte ; mais, entre ces deux sujétions à des sociétés presque également civilisées, la différence était presque

insignifiante, à moins, chose peu ordinaire, que la population sujette ne fut attachée au gouvernement de ses maîtres. Mais c'était une rare exception : le fabuliste, en disant « notre ennemi, c'est notre maître » exprimait d'habitude l'opinion populaire. Les conquérants ne se croyant point à l'origine, intéressés à obliger la population conquise à renoncer à ses coutumes pour en adopter de nouvelles et à parler leur langue, elle n'avait à souffrir que du dommage passager de la guerre, et il arrivait parfois que le nouveau gouvernement abusait moins de son monopole que l'ancien et se contentait d'un impôt plus léger. Même la conquête ne dépouillait plus complètement la société dépossédée. Les conquérants trouvant avantage à se rallier quelques-uns de ses membres les plus influents, à leur conserver leurs biens et même parfois leur situation et leur dignité.

Cependant les progrès qui augmentaient la sécurité de la population serve ou sujette et ceux qui l'avaient rendue capable de pourvoir elle-même à sa subsistance et à son entretien, n'avaient point pour effet de diminuer l'impôt. Car les services d'assurance et de gouvernement que lui rendait la société propriétaire de l'Etat, seule elle possédait le droit de les lui rendre. Elle en avait le monopole. Elle pouvait à son gré en fixer le prix, autrement dit la quantité de produits et de service qu'il lui plaisait d'exiger d'eux, et qui remplaçait la corvée discrétionnaire de l'esclave. Toutefois, dans l'un et l'autre

cas, il y avait une limite naturelle aux exigences du maître. C'était celle des facultés contributives de l'esclave, du serf ou du sujet. Lorsque cette limite était dépassée, les forces de l'imposé s'épuisaient, et avec elles diminuaient le montant de l'impôt au détriment du maître, du seigneur, ou de l'Etat. Telle était la garantie que la nature offrait à la population assujettie, pour la conservation de sa vie et de ses moyens d'existence qu'elle avait été originairement incapable de sauvegarder elle-même. Mais, dans cette limite, l'impôt pouvait lui enlever une grosse part du produit de son travail, en ne lui laissant même qu'un minimum de subsistance.

II

Devenus libres de consommer eux-mêmes le surcroît du produit de leur travail, les esclaves passés à l'état de serfs ou de sujets furent intéressés à perfectionner leur industrie, et, par conséquent, à en augmenter la productivité. Les maîtres intelligents avaient déjà, sous le régime de l'esclavage, mis à profit cet intérêt en accordant un pécule aux esclaves laborieux. Et cette tendance au progrès devint plus générale, en dépit de l'avidité de la majorité des maîtres à augmenter l'impôt à mesure que le travail de l'imposé devenait plus productif.

A l'origine, l'impôt était unique : il consistait dans la quantité de travail, limitée seulement par la nature, imposée à l'esclave, puis dans la quantité limitée de la corvée imposée au serf. Mais lorsque la redevance en travail fut remplacée par son équivalent en produit, ensuite en monnaie, l'impôt se diversifia, d'abord suivant la nature du produit. Le cultivateur fournissait à son seigneur une part des denrées alimentaires qu'il produisait, l'artisan une part des produits de l'industrie ou du métier qu'il exerçait. L'impôt n'atteignait point, sauf exception, les instruments de travail, la terre frappée d'un loyer, l'établi du charpentier, le métier du tisserand. Car l'impôt sur ce capital se serait répercuté, dans une proportion plus forte, sur celui des produits. Mais lorsqu'à l'impôt en travail, puis en produits, succéda l'impôt en monnaie, il se proportionna à l'importance de la production attestée par l'étendue et la valeur du capital-terre, du capital-machines et outils. C'était l'impôt direct. Sous peine de décourager la production et de diminuer l'impôt lui-même, il ne devait atteindre ni la personne du producteur (capital-personne), ni son capital matériel, mais être seulement équivalent d'une proportion de produits, calculé de manière à laisser au producteur non seulement un minimum de subsistance, mais un surplus qu'il pût employer à développer sa production et à augmenter ainsi le montant de l'impôt. C'était toute une science qui

avait ses techniciens, nommés financiers, mais dont les gouvernements pressés par leur besoin d'argent, n'observaient pas toujours les préceptes. Ils y ajoutèrent successivement les produits du monopole dont ils s'emparaient, le sel et le tabac, par exemple, et ils surtaxèrent les produits de grande consommation, les boissons spiritueuses, celles-ci sous le prétexte d'en restreindre l'usage immoral ou nuisible, le sucre, le café, et autres articles de confort et de bien-être, mais non indispensables à la conservation de la vie et à la multiplication de leurs imposés. Ce fut l'impôt indirect.

Mais que l'impôt fût direct ou indirect, il rétribuait en bloc les services contre lesquels il s'échangeait, quelle que fût leur nature, sécurité extérieure ou intérieure, conquêtes coloniales et autres, encouragements à la littérature, à la musique, et à la danse, etc. C'est seulement lorsque des budgets réguliers des recettes et des dépenses de l'Etat ont été dressés, que l'imposé a pu être édifié à cet égard, et savoir quelle était la proportion des services qui lui étaient rendus et leur utilité. Encore moins pouvait-il savoir si le prix fixé par le gouvernement investi du monopole de la fourniture de ses services ne dépassait pas abusivement celui qu'aurait établi la concurrence. Enfin, les budgets les mieux dressés n'ont jamais pu donner aucun renseignement sur l'incidence de l'impôt. C'est un mystère impénétrable. On établit un impôt progressif ou non sur un

propriétaire ou un intermédiaire, d'après l'estimation de sa richesse et de ses profits. Mais cet impôt, que le législateur estime juste et raisonnable, et dont il prescrit le recouvrement intégral, à grand renfort d'amende et de confiscations, l'imposé, sans égard pour la volonté souveraine du législateur, peut le faire passer, sans qu'il soit possible de l'en empêcher, tantôt en partie, tantôt en totalité, et même avec un profit sur les consommateurs de ses produits ou de ses services. Et il est impossible de savoir quelle part supporte celui que l'impôt atteint, car cette part est mobile et varie d'un moment à l'autre, — et quelle part il réussit à rejeter sur autrui.

On peut cependant connaître sinon l'incidence particulière de chaque espèce de taxe, mais l'incidence générale et permanente de la totalité de l'impôt. Dans la discussion sur l'impôt sur le revenu, un orateur radical, M. Paul Coutant, disait : « Quant à l'incidence de l'impôt, il y a quelque chose que je sais fort bien, c'est que l'impôt retombe toujours sur les ouvriers. » S'il avait dit « sur le travail », ce mauvais propos eût été plus conforme aux lois économiques, non moins positives et inéluctables que les lois physiques.

Nous savons que tous les produits et services sont dus à l'association du capital et du travail. Or, le capital est le fruit d'une faculté morale, la faculté de prévoir, et d'une volonté assez forte pour résister à la tentation de consommer immédiatement le résultat de la production,

et ajourner ainsi la jouissance de la consommation. Cet ajournement est motivé, d'un côté par les risques d'accidents et de maladies qui interrompent la production des choses nécessaires à l'entretien de la vie et causent une peine future supérieure à la jouissance immédiate, d'un autre côté, par la prévision de la vieillesse qui diminue, et parfois supprime, la faculté de produire. Mais en engageant cette épargne dans une branche quelconque de la production, on en perd la jouissance aussi longtemps que cet engagement subsiste, et on court le risque d'en perdre le fruit. C'est ce que signifiait l'expression des vieux théologiens : *Lucrum cessans, damnum emergens*, qui donnait la raison et démontrait la nécessité d'une compensation, autrement dit d'un intérêt supérieur ou tout au moins équivalent à la peine de l'indisponibilité du capital et au danger du risque.

Or, que fait l'impôt ? Il enlève soit au producteur, soit au consommateur, une portion plus ou moins considérable du produit destiné, partie à la consommation immédiate, partie à l'épargne, pour l'employer à des fins moins productives ou destructives, et plus rarement à l'épargne. Quel est le résultat de cette opération ? C'est de diminuer la production du capital, partant la quantité disponible pour la production, et d'en faire hausser le prix. La classe des capitalistes recouvre ainsi d'une manière générale, et peut-être avec quelque surcroît, la compensation des dommages particuliers que

l'impôt a infligés à ses membres. Si l'impôt devient par trop excessif, il détermine le retrait d'une partie du capital engagé dans la production. On peut noter alors la préférence croissante des capitalistes pour les emprunts d'Etat, destinés pour la plus grande part, à des œuvres destructives. Le résultat final de ces aggravations de l'impôt, c'est le renchérissement progressif des nécessités de la vie, pour lequel l'impôt ne fournit au travail aucune compensation.

Dès l'origine, le progrès a consisté à remplacer l'échange imposé dont le maître fixait souverainement les conditions à ses esclaves, par l'échange libre dont la loi naturelle de la concurrence établit le taux au niveau nécessaire pour déterminer la production de toutes choses. Le socialisme se propose, au contraire, de faire rentrer tous les produits et services dans le domaine de l'Etat, et de ramener ainsi la généralité des industries de l'échange libre à l'échange imposé. C'est comme on le disait déjà du socialisme embryonnaire d'avant 1848, *un retour à l'esclavage.*